



Sion, le 20 février 2018

Communiqué

« Initiative No Billag »

Une grave atteinte aux droits des personnes handicapées

Le comité de la Coraasp, à l'instar d'AGILE.CH, appelle fermement à rejeter l'initiative No Billag le 4 mars prochain. Si elle est privée de redevance et de son rôle de service public, la SSR ne pourra plus garantir l'accès à ses programmes aux personnes avec un handicap sensoriel. Leur droit à l'information, à la communication et à la participation à la vie publique est donc menacé.

Non seulement la SSR ne serait plus en mesure financièrement de rendre ses programmes accessibles aux personnes malvoyantes et malentendantes, mais les radios et télévisions locales, elles aussi gravement menacées par No Billag, priveraient nombre de personnes malvoyantes et malentendantes d'un lien avec la vie locale. Cette perte d'acquis contreviendrait à la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), ratifiée par la Suisse en 2014.

La Coraasp rappelle également que les 318'000 rentiers AVS et AI au bénéfice de prestations complémentaires sont actuellement exemptés de redevance. Si cette dernière fait place à des chaînes privées payantes, ces personnes particulièrement démunies seront tout simplement privées d'information, de divertissement et de culture, ce qui contribuera à les isoler davantage encore.

Les véritables buts de No Billag

En voulant abolir la redevance radio-TV au profit d'un soi-disant libre choix de l'information, les initiants de No Billag s'attaquent frontalement au service public. Les personnes en situation de handicap sont fortement dépendantes du service public. Il est donc indispensable de faire front commun pour combattre vigoureusement cette initiative ; c'est pourquoi le comité de la Coraasp vous invite à dire NON le 4 mars à l'initiative No Billag.

Florence Nater – directrice Coraasp
079 916 50 13
info@coraasp.ch – www.coraasp.ch